



L'ACTUALITÉ INDISPENSABLE À LA
GESTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

● **Introduction**

L'édito

P.03

-

● **Retour sur les conférences**

L'essentiel à savoir

P.04

-

● **Le regard de nos partenaires**

Conseils éclairés

P.27

-

● **Conclusion**

Perspectives

P.36

-



HORS-SÉRIE

[JI21]



La JI21 est en replay sur [FDO Live](#)

P.04

-



-40%

d'économies d'énergie finale
à réaliser d'ici 2030

210€

par m² en moyenne pour les
travaux d'amélioration
énergétique

2022

Date butoire du 30/09/2022
pour déclarer ses données
sur la plateforme OPERAT

1 à 5€

du m² pour les études
initiales et les dossiers
techniques de modulation



Alain Laflorentie, administrateur
Fédération nationale des Ogec
& président du GTLS

” Réduire les consommations énergétiques est aussi un devoir moral pour le respect de l’environnement

Immobilier scolaire et écologie

L’Écologie Intégrale appelle à une vie respectueuse de la nature, une attention particulière à son prochain ainsi qu’à soi-même et cela dans la voie qui nous a été tracée par le Créateur. L’Encyclique du Pape François "Laudato Si" nous invite à sauvegarder "Notre Maison commune". La Fnogec souhaite accompagner son réseau, afin qu’il puisse adhérer à ce message, mais aussi à respecter les obligations réglementaires que nous impose la législation. Pour réussir ce challenge nous devons créer une dynamique collective, sachant que nous disposons de 4 leviers d’améliorations : le bâti, les équipements, la régulation et le comportement des occupants. Réduire les consommations énergétiques doit être un objectif, c’est aussi un devoir moral pour le respect de l’environnement. Contribuer à une société décarbonée durable doit devenir une des principales

préoccupations pour nos établissements catholiques d’enseignement. Le groupe technique immobilier des locaux scolaires (GTLS) de la Fnogec a travaillé pour donner aux Ogec des pistes et des solutions qui leur permettront de progresser dans cette démarche. Cette journée de l’immobilier a été conçue dans un esprit tant pédagogique que technique. Nous devons remercier les intervenants qui ont contribué à la réussite de cette journée par leurs productions mais aussi par leur implication à améliorer la vie dans les structures gérées par les Ogec. Les arguments développés permettront de définir les actions à mener afin d’atteindre les objectifs fixés. Les gestionnaires pourront ainsi agir en connaissance de cause dans une attitude responsable. Chacun d’entre nous mettra désormais l’écologie au cœur de son immobilier scolaire.

Ours

Mag des Ogec ISSN 2729-4609 - Dir. de la publication : Laurent Laming - Chargée de la publication : Karine Moryoussef - 277 rue Saint Jacques - Paris 5ème - Tél : 01 53 73 74 31 - contact@fnogec.org - www.fnogec.org - Photos @Adobe Stock

| Retour sur les conférences





Répondre à l'appel d'une conversion à l'écologie intégrale

Pascal Balmand, chef de projet "transition écologique et écologie" à la Conférences des Évêques de France nous a éclairé sur ce sujet. Il nous explique en tout premier lieu que l'écologie intégrale est avant tout une exigence chrétienne, une exigence de foi, systématisée et présentée de manière particulièrement forte et motivante par le Pape François dans l'Encyclique *Laudato Si'* publiée en 2015.

Cet éclairage de l'écologie intégrale a pour vocation de se retrouver dans tous les domaines. Le Pape François écrit d'ailleurs dans *Laudato Si'* que tout est lié, que tout est en relation et que chaque réalité humaine, sociale, environnementale n'existe que dans le lien aux autres réalités. Le but étant d'intégrer une certaine conception de l'immobilier au projet chrétien des établissements de l'Enseignement catholique et de faire de l'immobilier l'un des aspects d'une démarche plus globale, qui est une démarche d'éducation chrétienne ayant pour vocation à occuper une place de plus en plus centrale.

1. Présentation de *Laudato Si'* en quelques mots :

Pascal Balmand nous indique que l'Encyclique peut constituer une boussole éclairante et inspirante. Il précise également qu'il existe 2 manières radicalement différentes de parler de l'écologie intégrale :

- L'écologie sombre, annonçant la fin du monde.
- L'écologie chrétienne ancrée dans l'espérance.

Selon Pascal Balmand, une approche chrétienne de l'écologie doit fondamentalement être une approche fondée sur l'espérance et sur la joie.

2. Les deux points forts de l'Encyclique *Laudato Si'* :

Pour le Pape François, l'écologie n'est pas une option facultative mais est bien au cœur de la culture, de la foi et de l'espérance chrétienne. A travers 2 extraits de l'Encyclique (n° 70 & n° 49), il ajoute que cette écologie intégrale n'est pas seulement environnementale mais globale et systémique. Elle interroge notre relation à nous même, aux autres, à la nature et à Dieu avec l'idée que chacune de ces relations détermine les autres. Le comportement des individus vis-à-vis des autres et de la nature est d'ailleurs un point très important. On parle donc bien d'une approche globale invitant à aller loin dans la démarche spirituelle. Le Pape nous rappelle également que rien n'est jamais inutile et que le moindre petit geste, petit pas est une victoire car il contribue à changer le monde tout en nous changeant nous-même. Ce qui est bien la logique d'un chemin de conversion, un chemin de salut.

"L'écologie telle que nous pouvons la concevoir, ça n'est pas une affaire de bobos, ça n'est pas une mode de nanti [...], c'est beaucoup plus profondément une exigence chrétienne, une exigence de foi".

L'écologie intégrale

3. Les paramètres de ce chemin de conversion :

- La capacité à l'émerveillement. Il est important de s'arrêter et d'observer autour de soi ce qui est beau. Il est important également d'être le jardinier de la création et de prendre soin de la maison commune.
- Faire le choix de la simplicité et de la sobriété et apprécier tout ce que la vie offre de petit ou de grand (n°222 et n°223). Cela implique de plonger dans une culture de gratitude et de communion.

Le Pape nous rappelle que tous ces paramètres constituent un défi éducatif (n°209) en remettant d'ailleurs l'accent sur le fait que chaque petits gestes compte et notamment tout ce qui est entrepris en



matière immobilière. Il nous invite ainsi à nous interroger sur notre manière d'être au quotidien. La conversion à l'écologie intégrale fait ainsi partie intégrante de ce à quoi chacun peut contribuer au cœur du projet de l'éducation chrétienne de l'école catholique. L'Église, en France, est d'ailleurs largement mobilisée sur le déploiement de l'écologie intégrale.

L'école catholique également. Un certain nombre de diocèses ont d'ailleurs promulgués des chartes ou des projets écologiques. Il est, en effet, important de se former à un esprit d'écologie intégrale. Aussi, l'un des critères de réflexion à intégrer dans une logique d'immobilier écologique serait la création de villes avec des espaces favorisant la reconnaissance de l'autre.

L'une des clés, c'est bien de construire la réflexion immobilière sur la participation de tous.

En conclusion, réfléchir à l'immobilier dans une perspective d'écologie intégrale pour l'école catholique suppose de prendre le temps d'interroger l'ensemble des parties prenante de l'écologie éducative et de construire les projets, quelques soient leurs ampleurs, en faisant appel à l'intelligence collective et à la participation synodale de tous et de chacun.

"La spiritualité chrétienne propose une croissance par la sobriété [...], c'est un retour à la simplicité qui nous permet de nous arrêter pour apprécier tout ce qui est petit, pour remercier des possibilités que la vie offre".

Extrait n° 222 de l'Encyclique Laudato Si'.

Propos recueillis par Karine Moryoussef, responsable communication à la Fédération nationale des Ogec.

Retrouvez l'intégralité de cette intervention [ici](#).

Qu'impose la réglementation dite "Éco énergie tertiaire" ?

La loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), promulguée le 23 novembre 2018, a mis en place une obligation d'économies d'énergie dans les bâtiments du secteur tertiaire. Le Décret Tertiaire, entré en vigueur le 1er octobre 2019, fixe les conditions d'application de l'article 175 de cette loi.

Un décryptage de ces obligations de réduction de consommation s'impose donc.

L'obligation d'économies d'énergie porte sur les consommations d'énergie (tous usages confondus) mesurées au compteur, c'est-à-dire sur les consommations d'énergie finale. L'objectif fixé par la loi est de parvenir à une économie d'énergie d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et de 60 % en 2050, par rapport à une consommation de référence choisie sur la période 2010-2019.

Qui est concerné par cette réglementation ?

Sont visés tous les bâtiments existants hébergeant des activités tertiaires sur une surface de plancher supérieure à 1 000 m². Les propriétaires et les gestionnaires sont co-responsables vis-à-vis des obligations de cette réglementation. Il est possible de mutualiser les consommations de plusieurs bâtiments à l'échelle d'un patrimoine et à différents niveaux géographiques (national, régional ou départemental).

A noter : sont notamment exclus du champ d'application de ce dispositif les logements, lieux de culte et constructions provisoires.

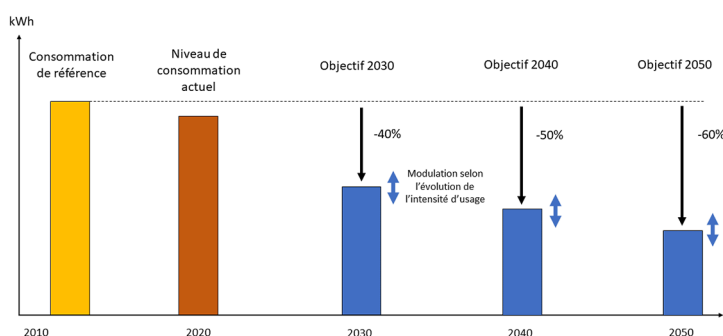
Comment sont calculées les réductions de consommation d'énergie ?

Pour respecter leur obligation, les assujettis doivent atteindre soit un objectif en valeur relative soit un objectif en valeur absolue.

Objectif en valeur absolue ou en valeur relative ? Lequel doit-on cibler ?

Si le niveau de consommation d'énergie est important et qu'aucune action de réduction n'a été entreprise, l'objectif exprimé en valeur relative sera peut-être plus simple à cibler. Si des actions ont été engagées, s'orienter vers l'objectif exprimé en valeur absolue.

Objectif en valeur relative



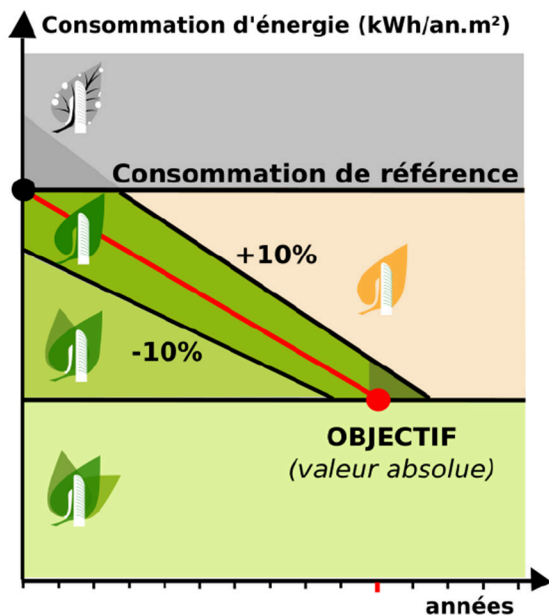
Adeline Lecomte, GRDF



Pour voir ou revoir l'intégralité de cette intervention, cliquez [ici](#).

Économies d'énergie

L'objectif exprimé en valeur relative correspond à une réduction de la consommation d'énergie finale par rapport à une consommation de référence choisie sur une période de 12 mois consécutifs sur la période 2010-2019 de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % 2050. Les assujettis ont jusqu'au 30 septembre 2022 pour déclarer leur consommation de référence. La consommation est ajustée des variations climatiques. L'objectif exprimé en valeur absolue est quant à lui déterminé pour chaque catégorie d'activité par un seuil exprimé en kWh/m²/an, défini comme un plafond à ne pas dépasser. Les valeurs à respecter sont fixées par arrêté avant le début de chaque dé-



ce et les objectifs doivent être atteints à chaque échéance : 2030, 2040 et 2050. Que l'objectif soit exprimé en valeur relative ou absolue, tous les usages énergétiques sont pris en compte. Si les types d'énergie sont multiples (gaz, électricité, bois...), les moyens de l'utiliser le sont tout autant (éclairage, chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire...).

Quel est le suivi mis en place pour s'assurer du respect des exigences ?

Une plateforme numérique baptisée OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) permet le recueil des données nécessaires au contrôle de l'obligation. Les assujettis devront y déclarer le 30 septembre 2022 au plus tard, les bâtiments soumis au décret et les surfaces soumises à obligation, le type d'activité qui y est exercée, les consommations d'énergie des années 2020 et 2021 pour chaque vecteur énergétique et les indicateurs d'intensité d'usage associés à ces consommations. Puis au 30 septembre de chaque année, ils devront déclarer les consommations de l'année précédente. Sur la base des données transmises, la plateforme OPERAT génère automatiquement une attestation numérique comportant les consommations annuelles d'énergie finale ajustées en fonction des variations climatiques et du volume d'activité, mis en regard des objectifs de consommation.

En complément de l'attestation numérique, un système de notation dit « Éco Energie Tertiaire » qualifiera l'avancée dans la démarche de réduction des consommations d'énergie finale. Ces informations devront faire l'objet d'une publication par chaque assujetti.

Article rédigé par Adeline Lecomte, chef de Marché Tertiaire à la Direction Développement – GRDF. Pour en savoir plus, rdv sur : www.grdf.fr et <https://www.grdf.fr/entreprises/activite/decret-tertiaire>

Par où commencer pour respecter les 2 obligations du dispositif Éco énergie tertiaire ?

La saisie d'informations dans la plateforme OPERAT.

Préablement, il est nécessaire de s'assurer du périmètre des bâtiments assujettis afin de créer leur compte sur la plateforme OPERAT ce qui nécessite de faire (faire) une pré-étude pour valider l'assujettissement des bâtiments (cf. p 7). Cette saisie d'informations est présentée sous la forme de 6 tables pour lesquelles de nombreuses informations vont devoir être collectées, et ce, dès à présent, ce qui engendre un travail fastidieux (points de livraison, consommations historiques (2010/2019), découpage surface/usage, indicateurs d'intensité d'usage etc.). Dans le cadre de la table 3, il conviendra notamment de faire (faire) l'étude conduisant au choix de l'année de référence stratégique qui allègera la difficulté de l'objec-

tif. A noter que les tables techniques 5 et 6 sont facultatives et n'apportent pas une connaissance précise du bâtiment. A ce jour, la plateforme OPERAT n'est pas complètement fonctionnelle. Seule la création des comptes et la nomination des mandataires est accessible. Des évolutions du calendrier pourront avoir lieu ([consulter le planning](#)).

Les réductions des consommations énergétiques à horizon 2030, 2040 et 2050. Le dispositif du décret tertiaire a une exigence de résultats et non de moyen. La réalisation d'un audit énergétique et/ou d'une simulation thermique dynamique n'est donc pas exigée mais elle deviendra nécessaire pour alimenter le dossier technique et justifier les propos dans le cas d'une modulation (allègement d'objectif).

Source : document de présentation SOCOTEC – juin 2021

INFORMATIONS A SAISIR DANS OPERAT	
AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2022	
Table 1 :	Données administratives sur l'assujetti - Gestion des comptes utilisateurs : Identifiant société- Identification du référent - Identification des délégués et mandataires
Table 2 :	Données administratives bâtimentaires : Identification du bâtiment, partie de bâtiment ou ensemble de bâtiments (Adresse, références foncières)
Table 3 :	Données sur la situation de référence : Identification de l'année de référence - Consommations énergétiques de l'année de référence - Catégories d'activités concernés et indicateurs d'intensité d'usages
Table 4 :	Données de consommations énergétiques annuelles (2021, 2021) par type d'énergie et des indicateurs d'intensité d'usage correspondants ==> Puis chaque année
FACULTATIF	
Table 5 :	Données sur les caractéristiques bâtimentaires : Système constructif - caractéristiques de l'enveloppement du bâtiment.
Table 6 :	Données sur les systèmes techniques bâtimentaires (types d'énergie, de générateur, d'émetteur, de ventilation, eau chaude sanitaire, éclairage, autres équipements immobiliers).

Article rédigé par Claudie Ferlay, directrice du développement des métiers de l'énergie et du bas carbone – Socotec.
 Visionnez dès à présent le [replay de cette conférence](#), en cliquant [ici](#).

Les 6 points essentiels pour réussir la mise en oeuvre du décret "tertiaire"

Faire en sorte que la rénovation énergétique soit bénéfique sur le plan énergétique et environnemental, mais également sur un plan financier. Respecter la réglementation, l'adapter à la réalité de son patrimoine et viser une rentabilité rapide et optimale. Tels doivent être les objectifs de l'optimisation des projets de rénovations énergétiques.

1. Connaître la répartition des investissements et l'importance de l'étude initiale. Selon une étude du Ministère, les obligations liées au décret tertiaire entraîneront la mise en œuvre d'actions et de travaux d'amélioration énergétique pour un montant moyen de 210 € TTC/m². Pour optimiser ces travaux, les études initiales et les dossiers techniques de modulation auront un coût de 1 à 5 € du m² en fonction de la taille de l'établissement puis les coûts de maîtrise d'œuvre de l'ordre de 15 €/m². Parallèlement, dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, la loi de Pareto s'applique totalement : 80% du potentiel de gains énergétiques possibles vont être obtenus avec 20% des investissements qui peuvent être mis en œuvre. Il est alors extrêmement important d'investir dans les études initiales pour que leur précision permette de choisir avec justesse les actions les plus

impactantes sur la performance énergétique de l'établissement et obtenir la rentabilité la plus élevée. C'est-à-dire identifier les actions qui vous permettront de limiter vos investissements tout en augmentant les performances énergétiques attendues.

2. Elaborer un dossier technique pour adapter le décret tertiaire à votre établissement. Grâce au dossier technique qui comprendra une étude énergétique, un programme d'actions, une note technique de modulation et une note de calculs des temps de retour sur investissement, il sera possible de moduler vos objectifs à la baisse en fonction de la réalité de votre bâtiment¹. Nous vous conseillons donc de le réaliser le plus tôt possible afin d'identifier la stratégie la plus pertinente pour votre établissement et à ses contraintes techniques et d'investissements. Quelques points de pourcentage à la baisse sur vos objectifs réglementaires vous permettront de faire des économies de plusieurs dizaines d'euros/m² et de concentrer vos investissements sur les solutions les plus rentables et les plus performantes.

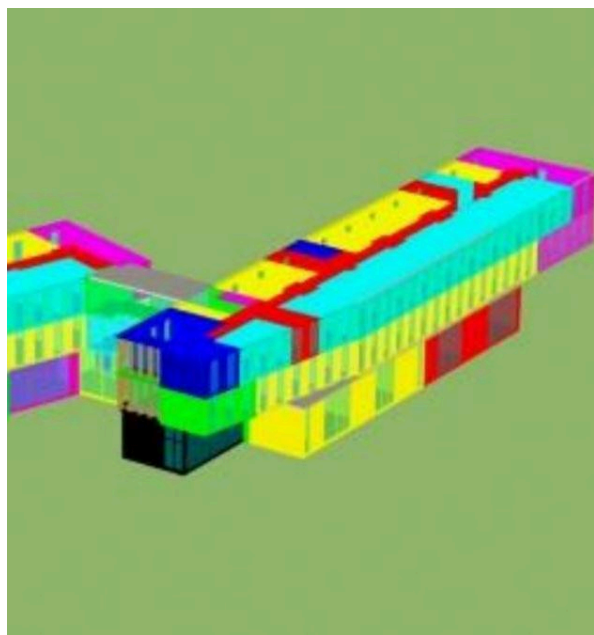
3. Choisir une étude de qualité, précise et réglementaire. Pour réaliser l'étude énergétique d'un bâtiment et le dossier technique, il existe de

Plus que d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation, le point primordial dans la mise en œuvre du décret tertiaire sera de disposer de toutes les informations et de tous les éléments pour optimiser son projet.

¹ La modulation des objectifs à la baisse prendra en compte les indicateurs d'intensité d'usage, les contraintes techniques et architecturales et enfin les coûts des travaux disproportionnés.

Économies d'énergie

nombreuses méthodes de calcul mais le décret tertiaire n'en autorise que 2 : la simulation thermique statique (STS) précise à $\pm 25\%$ et la simulation thermique dynamique (STD) précise à $\pm 5\%$. Elles se différencient par le nombre d'analyses effectuées, les logiciels utilisés, la précision de la modélisation faite du bâtiment, le temps passé par l'ingénieur, la précision des résultats et la possibilité de distinguer des zones dans le bâtiment et de prendre en compte différents établissements concernés. La STD permet de « découper » le bâtiment en zones thermiques distinctes et d'obtenir le meilleur niveau de précision possible. Elle est essentielle pour définir toutes les modula-



tions possibles, ajuster les objectifs, identifier les actions optimales de rénovation et optimiser le projet.

4. Demander une garantie de résultat énergétique.

Si vous faites appel à un prestataire pour réaliser ce dossier technique, nous vous conseillons de lui demander de s'engager contractuellement via une garantie de résultats énergétiques, ce qui permettra

de lui transférer la responsabilité de l'atteinte des objectifs décennaux.

5. Choisir une stratégie adaptée à votre parc de bâtiments. Si vous disposez de plusieurs bâtiments assujettis, deux choix s'offrent à vous : atteindre vos objectifs pour chaque établissement ou de les atteindre de manière globale au niveau de votre patrimoine. Dans le deuxième cas, les investissements devront se concentrer sur les bâtiments avec le plus gros potentiel de gains énergétiques.

6. Vérifier les compétences du prestataire qui vous accompagne pour assurer la conformité et la qualité de la prestation. Il doit respecter les obligations réglementaires imposées par le décret tertiaire (OPQIBI 1905 RGE, justificatif de logiciel STD, compétences et expérience) ainsi que quelques points complémentaires : références, indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie ou d'entreprises de travaux, compétences complémentaires importantes (CVC, architecture), ses assurances spécifiques pour la garantie des résultats énergétiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire et de l'amélioration énergétique de vos bâtiments, les études initiales vont être les fondations pour réussir. Il est primordial d'investir dans cette phase et dans votre partenaire pour optimiser l'ensemble du projet.

Article rédigé par Mickaël Terrom, directeur métier génie énergétique au sein du bureau d'études ACCEO.

Pour en savoir plus, rdv sur : www.acceo.eu/fr



PASSEZ À
L'ACTION EN

10 ÉTAPES

Éco énergie tertiaire

Construisons ensemble la transition énergétique

01

S'INFORMER SUR LE DISPOSITIF ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE

- Document « Éco énergie tertiaire. Construisons ensemble la transition énergétique » disponible sur www.ecologique-solidaire.gouv.fr
- Guide d'accompagnement disponible sur operat.ademe.fr

IDENTIFIER LE PATRIMOINE CONCERNÉ

- vérifiez si votre établissement (local d'activité) est concerné par le seuil de 1 000 m² ;
- lorsque votre activité se situe dans un bâtiment à usage mixte, renseignez-vous auprès du propriétaire, de la copropriété ou du syndic de copropriété, sur le cumul des surfaces tertiaires présentes dans le bâtiment ;
- si vous ne connaissez pas vos surfaces, consultez le Guide d'accompagnement (voir la rubrique 2.1.2 Mesurer vos surfaces - Géoportail).

02

03

RECUEILLIR LES DONNÉES

Afin de renseigner la plateforme Operat, vous devez, pour chaque établissement ou local d'activité :

- connaître la surface de plancher (ou à défaut SHON, SUB ou GLA) ;
- recueillir les données de consommations énergétiques (électricité, gaz, autres...) pour l'année de référence, entre 2010 et 2020 ;
- identifier les données qui qualifient les conditions d'occupation et d'utilisation (indicateurs d'intensité d'usage) pour l'année de référence, comprise entre 2010 et 2020 ;
- identifier les compteurs (électricité, gaz, autres...) et leurs références ;
- identifier, le cas échéant, les actions de réduction des consommations d'énergie déjà engagées avant 2020 ;
- identifier le cadre de référence de la déclaration annuelle : soit une année calendaire (1^{er} janvier / 31 décembre), soit une plage de 12 mois (mois de début à définir).

04

SAVOIR À QUELLE ÉCHELLE MUTUALISER VOS RÉSULTATS

- identifiez le périmètre sur lequel vous procéderez à la mutualisation des résultats (tout ou partie d'un patrimoine) ;
- identifiez la ou les structure(s) correspondant au(x) périmètre(s).

05

S'INFORMER SUR LA RÉPARTITION DES ACTIONS ENTRE PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE

- clarifiez les obligations du propriétaire et du locataire sur chacun des leviers d'actions ;
- adaptez le cadre du plan d'actions en fonction de votre situation spécifique ;
- adaptez, le cas échéant, le contrat de bail (avec un avenant).

S'IDENTIFIER SUR OPERAT ET OBTENIR VOS OBJECTIFS

06

- consultez le Guide utilisateur Operat ;
- créer les comptes utilisateurs ;
- renseignez la plateforme avec les données obligatoires sur les bâtiments (adresse, surface, références compteurs...) et les consommations énergétiques de l'année de référence afin d'obtenir vos objectifs « en valeur relative » et en « valeur absolue ».

07

ÉLABORER UN PLAN D'ACTION

- appuyez vous sur le Guide d'accompagnement et sur les fiches Retours d'expériences ;
- identifiez ce qui peut être réalisé sur chacun des leviers d'actions :
 - la performance énergétique des bâtiments ;
 - l'installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements ;
 - l'amélioration des modalités d'exploitation des équipements ;
 - l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie ;
 - le comportement des occupants.
- clarifiez le rôle de chacun (propriétaire / locataire) sur tous les leviers d'action (cf. étape 5) et fixer des échéances prévisionnelles de réalisation (en fonction des opportunités opérationnelles) ;
- faites un point sur les contrats d'exploitation de vos équipements.

08

IDENTIFIER SES CONTRAINTES, MODULER LES OBJECTIFS

- établissez un diagnostic (situation de référence) afin d'évaluer les éventuelles contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales ;
- procédez, le cas échéant, à une étude énergétique modélisant les consommations d'énergie du bâtiment en condition réelle.

Ces éléments pourront être utilisés pour élaborer un dossier technique de modulation des objectifs.

DÉPLOYER ET SUIVRE LE PLAN D' ACTIONS

09

- avancez pas à pas, en fonction de la capacité de votre établissement et consulter les conseils méthodologiques du Guide d'accompagnement ;
- appuyez vous sur les fiches Retours d'expériences ;
- suivez votre avancement dans la démarche à l'aide de vos attestations annuelles de consommation énergétique ;
- déployez et suivez votre plan d'action dans le cadre d'un bilan annuel (cf. relations propriétaire-locataire et assemblée générale de copropriété).

DÉCLARER SUR OPERAT

10

- déclarez sur la plateforme vos consommations énergétiques annuelles de l'année précédente, avant le 30 septembre ;
- renseignez, le cas échéant, vos indicateurs d'intensité d'usage : ils vous permettent de moduler vos objectifs, mais aussi de justifier des évolutions de vos consommations vis-à-vis de vos responsables ;
- obtenez votre attestation annuelle et votre notation (la première notation interviendra après la remontée des données de consommation 2020) ;
- utilisez les fonctionnalités d'Operat pour comparer vos résultats avec ceux de votre catégorie d'activité à différentes mailles géographiques (nationale, régionale, départementale) ;
- utilisez votre attestation annuelle pour communiquer vos résultats auprès de votre personnel (motiver) et éventuellement du public concerné.

Le choix d'un prestataire multi-compétence pour accompagner Apprentis d'Auteuil dans sa transition énergétique

La question de la transition écologique n'est pas nouvelle pour Apprentis d'Auteuil. Avec 240 établissements et dispositifs d'accueil, éducation, formation et insertion accueillant 30 000 jeunes, elle est une institution nationale d'envergure déjà soumise à plusieurs obligations réglementaires (diagnostic de performance énergétique, bilan d'émission de gaz à effet de serre ou audits énergétiques).

Ce qui change avec le dispositif éco-énergie tertiaire, c'est que désormais, la Fondation a une obligation de résultats. Dès 2020, elle s'est organisée en mode projet avec différents métiers pour organiser une consultation en vue de choisir un prestataire pour l'accompagner dans la réalisation des objectifs visés par le décret tertiaire. Elle ne disposait pas, en interne de capacité à traiter ce dossier en raison de sa complexité et des enjeux financiers importants. Le choix du prestataire s'est orienté vers un cabinet multi-compétent, disposant d'un savoir-faire en ingénierie, en conception,

en accompagnement en maîtrise d'ouvrage. Cette intervention va permettre de dessaisir les établissements de la saisie des informations sur la plateforme OPERAT et du gros travail de collecte que cela représente. Ainsi, la Fondation disposera d'un suivi de ses diminutions de consommation d'énergie qui ne pèsera pas sur ses activités. Ce partenaire va l'accompagner sur le long terme, dans le même esprit que l'Agenda d'Accessibilité Programmée notamment en mettant à disposition une plateforme numérique qui servira de logiciel de gestion du parc immobilier. Bien qu'il y ait une autonomie de

gestion par région, la Fondation va jouer en équipe et se saisir de la possibilité de mutualisation des objectifs, certains établissements étant bien financés et d'autres moins. L'idée est de se saisir de cette opportunité pour basculer dans la transition écologique qui constitue un nouveau challenge pour les années à venir. Apprentis d'Auteuil est déjà engagée dans cet objectif de transition énergétique et sur les questions liées au changement climatique que ce soit sur le plan stratégique ou par la signature du manifeste de la Coalition Française des Fondations pour le Climat.



Samir Ben Attia
Resp. Immobilier
Sud-Est



” *Le décret tertiaire change la donne. Il objective et formalise notre obligation*

Article rédigé par Sophie Pouverreau, juriste au sein du Pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec. Pour en savoir plus sur Apprentis d'Auteuil, rdv sur : www.apprentis-auteuil.org

Le challenge CUBE'S : un outil pour entrer en action et lier les économies d'énergie à la pédagogie

Atteindre les objectifs d'Éco Énergie Tertiaire est possible en plusieurs étapes : l'usage, l'exploitation et les travaux. Agir sur les 2 premiers leviers est peu coûteux et efficace : 12 à 15% d'économies d'énergies en moyenne. Remettre à plat la connaissance du bâtiment et sa gestion, s'appuyer sur les compétences de la communauté éducative etc..., tels sont les raisons pour rejoindre [le challenge CUBE'S](#).

A quoi sert le programme ? Ce challenge national s'étend sur 5 ans dans une approche ludique. Les ambitions sont multiples et touchent tous les acteurs des établissements : réduire la consommation énergétique, éduquer et s'éduquer aux économies d'énergie, mobiliser les élèves sur les bons usages et indirectement les agents techniques sur les bons réglages, anticiper les travaux. La démarche se découpe en 2 phases 1 an de concours avec accompagnement puis 4 ans de suivi des performances afin d'inscrire l'effort dans la durée. C'est dans cette deuxième phase que des travaux conséquents de rénovation énergétique peuvent s'ajouter aux leviers d'action que sont l'éducation, l'usage et l'exploitation, déjà en place la première année.

Comment les établissements sont-ils accompagnés ? L'accompagnement sur ce challenge se traduit par des animations collec-

tives inter-établissements, des formations dispensées par le CEREMA, la fourniture de matériel et l'accès aux ressources numériques (plateforme de suivi de consommation et d'économies, application de quizz et éco gestes, et bien d'autres). L'aspect empirique du concours est très apprécié par les équipes pédagogiques et les élèves qui ont des outils concrets pour comprendre la thématique de l'énergie.

Comment mon établissement peut s'impliquer et participer ? Ce challenge est un moyen simple de démarrer ou d'alimenter la transition énergétique de son établissement. Pour cela, il faut former un groupe d'au moins 5 établissements. L'inscription au programme est financée par les Certificats d'Économies d'Énergie, une participation de 1000 € HT par établissement est demandée, soit moins de 10% de la prestation.

Des résultats qui ont fait leurs preuves !

- Économies d'énergie réalisées : 12% pour la 1^{ère} promotion CUBE'S.
- Échanges favorisés au sein de l'ensemble de la communauté éducative
- Motivation et dynamique (re)lancée.
- Préparation à gérer la suite : quotidien, décret tertiaire...
- Contribution aux démarches E3D.

Ce challenge donne notamment accès à de multiples supports : un espace candidat avec de nombreuses documentation, un kit établissement, 300 kits élèves, l'accès pour tous à l'application Énergic etc...

Article rédigé par Nathalie Lederman, responsable Programme CUBE'S à l'IFPEB.

Visionnez le replay des ces différentes interventions, en cliquant [ici](#).

Notre devoir de gestionnaire : optimiser la performance environnementale des bâtiments scolaires

L'écologie dans la gestion de notre immobilier scolaire n'est pas une option facultative. Elle interroge toute notre relation à nous même, aux autres, à Dieu. La foi chrétienne invite à un lien profond avec la nature et l'écologie. Les gestionnaires se doivent de participer à la préservation de la maison commune en se donnant les moyens de mener à bien des projets immobiliers respectueux du bien commun.

Faisabilité économique : indicateurs à vérifier

CAF en % des produits

Remboursement des emprunts en années de CAF ≤ 10 ans

Part dédiée au remboursement des emprunts dans la CAF : 50% maximum en « rythme de croisière »

Fonds de roulement : il doit toujours demeurer à un niveau suffisant, de l'ordre de 120 jours de charges

Ne pas chercher à tout prix à minorer le montant de l'emprunt souscrit

Piloter financièrement les travaux immobilier est une nécessité.

2 outils sont indispensables à la programmation des investissements :

1. le schéma directeur immobilier¹ qui permet de dresser un état des lieux du patrimoine existant, de hiérarchiser les besoins et de fixer les orientations à long terme (15 ans). Il prend en compte la modernisation de l'établissement, ses besoins pédagogiques et les contraintes réglementaires. 2. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)¹ qui constitue quant à lui un zoom à horizon plus court (5 ans) et permet de mettre en regard les financements à mobiliser pour réaliser ces travaux. C'est un document évolutif qui doit être relu annuellement.

Des indicateurs financiers à ne pas négliger dans cette démarche de planification des investissements.

Caroline Vanlerberghe, directrice du pôle économie-gestion à la Fnogec rappelle les indicateurs financiers, soulignant qu'il est impératif d'y être vigilant afin que l'établissement reste viable économiquement. Au vu des exigences réglementaires, de la vétusté des établissements, du coût de la construction, la réflexion et la planification sont indispensables pour que les ressources répondent aux besoins financiers.

La transition énergétique va constituer un enjeu financier important qui va s'étaler dans le temps, d'où la nécessité de la programmation (estimation : 80 €/an/élève sur 30 ans).

Contribution des familles : quel niveau pour financer l'effort à l'immobilier ?

	Ecoles	Collèges	Lycées
surface moyenne nécessaire (m ² /élève)	7	9	12
coût TDC reconstruction à neuf (€/m ²)	2 210 €	2 210 €	2 210 €
coût TDC reconstruction à neuf / élève	15 470 €	19 890 €	26 520 €
équivalent loyer (4%)	619 €	796 €	1 061 €
maintien locaux/équipements	314 €	649 €	971 €
dont effort "propriétaire"	235 €	448 €	749 €
écart par rapport à l'équivalent loyer	- 305 €	- 147 €	- 90 €
écart / effort "propriétaire"	- 384 €	- 348 €	- 312 €
en % de l'équivalent loyer	62%	44%	29%
taux de vétusté	57%	63%	62%
contribution des familles	387 €	510 €	839 €
écart / effort "propriétaire" en % de la contribution des familles	99%	68%	37%

¹ Un modèle de schéma directeur immobilier est disponible dans la documentation [Isidoor](#). Courant 2021/2022, l'application *Isi Gestion* disposera d'un module de gestion prévisionnelle permettant la réalisation d'un PPI.

Ecologie & immobilier

Renover nos bâtiments, c'est contribuer à prendre soin de notre Maison commune. Surconsommer, gaspiller, polluer, détériorer l'environnement, c'est agir contre la Création, comme le soulignait Raphaël Cornu-Thénard, architecte, en introduction de son intervention. L'écologie ne doit pas être une contrainte dure à tenir mais au contraire, une contrainte enthousiasmante qui renvoie à notre vie chrétienne. Nous nous devons donc, en tant que gestionnaires d'établissements catholiques d'enseignement de préserver notre Maison commune en ayant une approche globale et non ponctuelle de la rénovation des bâtiments que nous occupons. Cela implique de faire des choix durables et concertés avec toute la communauté éducative. Ces choix devront prendre en compte divers éléments : 1. **L'enveloppe du bâtiment** qui est souvent source de gaspillage (fuites, pont thermique...) 2. **La structure du bâtiment lui-même** : Quel choix de matériaux ? Locaux ? Bio-sourcés ? 3. **Le rythme d'usage** impactant l'ambiance de travail mais également les coûts du bâtiment.

Dieu nous appelle à être co-créateur, co-bâtitseur de la Jérusalem Céleste.

La nature n'est pas uniquement un cadre dans lequel on grandit, on est formé et éduqué, on vit et meurt mais la Terre est le lieu voulu par Dieu pour l'Homme. C'est cette planète qui sera transfigurée et deviendra le Paradis. L'Homme a un pied dans la Jérusalem Céleste lorsqu'il contribue à la bâtir en ayant une approche intégrale, respectueuse de l'environnement. L'écologie est une question de salut.

4. **Les objets consommés** qui font partie intégrante de la gestion du bâtiment (nourriture, recyclage...).

5. **L'aménagement des espaces extérieurs** à prendre nécessairement en compte dans une démarche écologique et environnementale du bâtiment. Ceci ne constitue nullement une liste limitative. Le rapport au bâtiment procède d'un véritable conversion écologique dans le rapport à l'usage autant qu'au bâtiment. En effet, tout est lié !

Un projet immobilier prenant en compte l'écologie intégrale est nécessairement une affaire collective, un travail d'équipe où experts et usagers se concertent.

Prendre soin de l'environnement, c'est bien sûr prendre soin des autres et donc, associer ceux qui vont vivre dans les lieux dès la réalisation du programme. Le travail initial consomme certes un peu de temps mais cela permet au projet de tenir compte de tous les paramètres. Toute modification en cours de chantier coûte chère, entraîne des retards et est parfois purement infaisable. Le maître d'ouvrage doit être précis dans l'expression de ses besoins. Le rôle du maître d'oeuvre est de répondre à ses demandes de façon la plus rationnelle possible mais pas d'identifier précisément les besoins. Il faut prendre le temps de la réflexion, de faire un diagnostic intégral avec des experts, de constituer une équipe projet. Il faut penser à l'avenir et pas uniquement aux besoins immédiats même si les choix se font maintenant et qu'ils pourront être remis en cause plus tard.

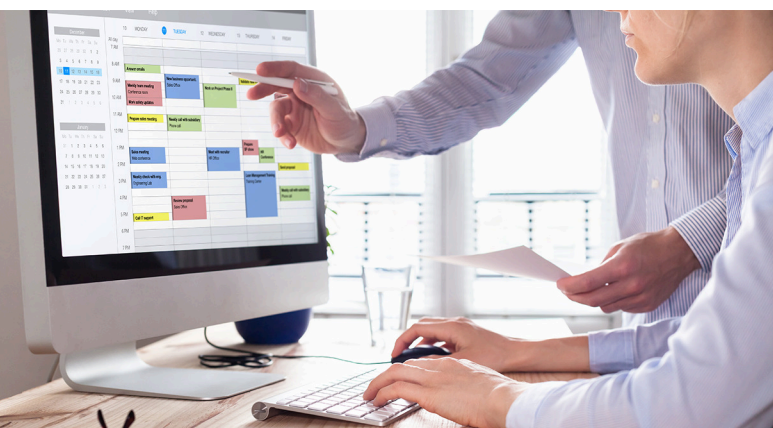
"Il faut attendre plus d'un architecte qu'une belle image qui est parfois trompeuse et ne reflète pas forcément la compréhension du dossier et de la demande" Raphaël Cornu Thénard, architecte, [Agence CLCT Architectes](#).



© Photo Adobe Stock

Une meilleure gestion du foncier bâti et de l'occupation des locaux contribue à la lutte contre le gaspillage.

Le retour d'expérience de Jacques Mossaz, ancien responsable de bureau d'études est venu conforter les propos de Raphaël Cornu-Thénard sur notre obligation de gestionnaire et de chrétien de mieux gérer nos ressources à commercer par le foncier. Comme le rappelait Jacques Mossaz, "le m² le moins cher est celui que l'on ne construit pas!"¹ En effet, l'immobilier pèse très lourd dans les budgets des établissements scolaires, pour un temps d'occupation des locaux très faible. Le temps d'occupation des salles d'enseignement dans le secondaire est en moyenne 20/22 heures par semaine. Lorsque les plannings sont très bien gérés, ce temps passe à 24-26 heures par semaine soit une différence de quasi 20% !



© Photo Adobe Stock

Il faut optimiser le temps d'occupation des locaux scolaires.

Pour mémoire, un établissement scolaire est exploité en moyenne 17,5% du temps annuel, une cantine 3% et une salle de réunion, moins de 1% .

La polyvalence des salles doit être recherchée pour limiter leur sous-occupation. Les locaux spécialisés doivent donc être l'exception.

Pour obtenir une performance élevée de ce taux d'occupation, il faut en plus d'une vigilance des plannings, des salles les plus polyvalentes possibles (rien n'empêche d'utiliser une salle de science pour enseigner le français ou les maths, la seule condition est d'avoir un placard pour permettre de débarrasser les

paillasses). Il faut accepter de changer nos habitudes et nos mentalités. Les économies considérables ainsi générées tant en investissement qu'en fonctionnement sont alors directement disponibles pour le cœur de notre « mission » l'éducation, l'instruction.

Article rédigé par Sophie Pouverreau - Fnogec

¹Le coût actuel moyen constaté pour les constructions scolaires est de 2200 euros TTC le m² hors foncier.

Pour voir le replay de ces interventions, cliquez [ici](#).

Les nouvelles fonctionnalités d'ISI Bâti pour accompagner les établissements dans leurs projets immobiliers



Sophie Pouverreau
Juriste - Pôle Économie
Gestion de la Fnogec

L'application **ISI Bâti**¹ est destinée à accompagner les gestionnaires dans leur maîtrise de la gestion courante des locaux scolaires. A l'occasion de cette journée de l'immobilier, le nouveau module "projet immobilier" a été présenté aux participants. Il complète ainsi les 6 modules déjà accessibles dans cette application.

Le nouveau module ISI Bâti a pour objectif d'accompagner les gestionnaires de projets immobiliers dans les différentes étapes de ce projet. Il permet de créer un dossier différent pour chaque projet, d'en planifier sa réalisation, de visualiser les différentes étapes de ce projet mais aussi d'accéder à des tableaux de bord. Comme dans toutes les applications Isidoor, l'utilisateur pourra archiver l'ensemble des documents relatifs à ces travaux immobiliers (plans, comptes rendus de réunion, contrats, etc.) ou encore consulter une



base documentaire encore en cours d'élaboration. Pour mémoire, l'application ISI Bâti est un centre de ressources en constante évolution. Ainsi, après le webinar du 27 avril 2021 sur le dispositif Éco-énergie tertiaire, une foire aux questions a été mise en ligne dans l'espace "documentation" qui sera complété au gré des besoins identifiés et des sujets d'actualité. D'autres évolutions devraient voir le jour dans les mois à venir afin de faciliter la collecte des données à renseigner sur la plateforme OPERAT destinée au suivi des réductions des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires. Le module "Etat des lieux" de l'application ISI Bâti permet déjà à l'établissement de recenser ses locaux, leur destination ou encore la nature de leur occupation. Il est ainsi possible de décrire la structure immobilière par site, par bâtiment et même par étage ou bien d'identifier les propriétaires et les parcelles cadastrales. Le travail de collecte d'informations va être important en 2022 (recenser son patrimoine et délimiter le parc concerné, récupérer les données de consommation, établir un plan d'action à l'échelle du bâtiment ou du patrimoine etc...). **Isidoor vous accompagne !**

¹ISI Bâti, est une application évolutive destinée à faciliter la gestion courante de l'immobilier scolaire.

Pour voir ou revoir cette intervention, cliquez [ici](#).

Une école Laudato Si' implantée dans un milieu paupérisé de Toulouse, à proximité des serres maraîchères

Msg Le Gall demande fin 2012 que l'Enseignement catholique de Toulouse réponde à l'invitation du Pape François de tendre la main aux périphéries. Un projet d'école naît, se bâtit et ouvre enfin ses portes, à la rentrée prochaine, après 8 années de dur labeur.

"Nous ne pouvons aujourd'hui parler d'environnement sans écouter la clameur de la terre et la clameur des pauvres, exposés à toutes sortes de trafics et à la perte d'identité".¹

Faisant écho à ce passage de l'Encyclique du Pape François, le diocèse de Toulouse a souhaité une nouvelle école respectueuse de l'environnement, implantée dans un quartier paupérisé de Toulouse, exposé à toutes sortes de trafics et à une violence endémique, une école catholique, ancrée dans la dy-

namique Laudato Si' qui puisse accueillir tout type de population. Le site a été choisi en concertation avec le rectorat et l'inspection académique de Haute-Garonne afin de savoir où le besoin d'établissement se faisait sentir.

"Ce monde, qui a encore besoin de développement, nous est confié et nous marchons avec lui vers la plénitude de Dieu".¹

Répondant à cet appel du Pape François, l'école a été conçue à ossature bois, privilégiant les matériaux recyclés et régionaux. Elle fut implantée entre les dernières serres maraîchères de Toulouse et une "Ferme" Bio, au cœur de la métropole toulousaine. Elle est dotée d'un jardin (potager de 500 m² et verger de 2000 m²).

L'école Laudato Si' implantée dans le quartier des Izards, quartier populaire de Toulouse situé au nord-est de la ville.



¹ Extrait de l'Encyclique Laudato Si' du Pape François.

Retour d'expérience



© Photo Adobe Stock

L'école Laudato Si' est une école qui part du Christ et qui parle du Christ.

"L'homme et la femme post modernes courent le risque permanent de devenir profondément individualistes, et beaucoup de problèmes sociaux sont liés à la vision égoïste actuelle axée sur l'immédiateté, aux crises des liens familiaux et sociaux, aux difficultés de la reconnaissance de l'identité"¹.

Prenant comme axe que tout est lié, les rayons qui convergent vers cet axe constituent le projet éducatif d'une école. Cette école se veut être une école respectueuse de l'environnement naturel et historique mais aussi de l'environnement social et associatif. Elle repose sur une pédagogie respectueuse des enfants et prône l'éducation à la relation. Elle a un parti pris collectif et solidaire.



© Photo Adobe Stock

Une école aussi vertueuse que possible

Pas de label HQE pour cette école en raison du coût trop important mais des consignes données à l'architecte pour qu'elle soit aussi vertueuse que possible et économe en terme d'entretien.

Une réalisation d'envergure au coût élevé mais très bien maîtrisé pour cette école toulousaine nommée " Laudato Si' " .

Le montant global de l'opération (foncier, études et construction) pour cette école Laudato Si' de 8 classes s'élève à 4 500 000 €, un coût maîtrisé grâce à des principes constructifs innovants et à terme économes en entretien.

Tout est lié : l'écologie, l'éducation pédagogique, l'environnement social, le développement intégral de la personne, la relation à soi et aux autres, la réussite. Le projet d'une école ne peut être que systémique avec, au cœur du système, l'enfant et sa famille.

Article rédigé par Charles Hervier, délégué général à la Direction diocésaine de Paris et ancien Directeur diocésain de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.



Des labels pour les établissements : une manière de fédérer les équipes

D'éco-école à CUBE'S, de nombreux projets d'accompagnement (cumulables) permettent à l'ensemble des établissements catholiques de vivre une "cohérence" entre foi et actions pour paraphraser notre pape François (Laudato Si n° 200). Nous vous proposons un bref tour d'horizon de ces différents labels que vous pourrez retrouver plus en détail dans [ce replay](#).

E3D, Éco-école, les ODD ou encore CUBE'S sont les labels¹ les plus connus dans les établissements scolaires. Mais n'oublions pas aussi Église verte, label œcuménique et aujourd'hui Pollen d'Église ou encore Moi, je peux (ou Bâtisseurs de possibles) qui ouvrent sur la dimension spirituelle. En tant qu'établissement catholique, nous ne saurions oublier 2 événements marquants dans nos calendriers engagés : le temps de la création du 1^{er} sept. au 4 oct., une période fêtée par l'ensemble des chrétiens pour prier et s'engager dans notre vocation de gardiens de la création autour des

enjeux de notre planète et la semaine Laudato Si' fin mai qui marque la date anniversaire de la sortie de l'encyclique. Tous ces labels se construisent autour d'une démarche de conduite de changement avec la mise en place d'un comité de suivi adultes et jeunes, d'un diagnostic et d'un plan d'actions évalué. Il n'y a généralement pas de cahier des charges strict sur les contenus mais plutôt une invitation à se saisir des opportunités de l'établissement pour faire des liens avec le programme scolaire, sans faire du "en plus". Ces projets fédérateurs favorisent le travail en

équipe, impliquent l'ensemble des acteurs et en particuliers les jeunes qui sont ici valorisés dans leurs contributions à répondre aux enjeux majeurs de notre société. Les établissements réellement impliqués se rendent souvent compte lors d'une relecture de leur cheminement, qu'ils ont modifié leurs habitudes de consommation mais aussi leurs modes de gouvernance. Et c'est bien le propre de l'écologie intégrale. En plus d'une image valorisante, ils entrent ainsi dans une dynamique de territoire qui les ouvre, s'ils le souhaitent, à une nouvelle dimension spirituelle.



Cécile Vacher,
Chargée de mission
EC Cantal



„ Le peu, le très peu que
l'on peut faire, il faut le
faire quand même."
Théodore Monod

¹ E3D : Établissement en Démarche de Développement Durable ; les ODD : Objectifs de Développement Durable de l'ONU ; CUBE.S : Climat, Usage des Bâtiments d'Enseignement Scolaire.

Une communauté éducative engagée et récompensée par l'obtention du label E3D niveau 3 en octobre 2020



Vanessa Peneau, professeur d'EPS, Notre-Dame à Verneuil¹

Depuis près de dix ans, nous menons le projet « éco-école » avec l'ensemble des unités scolaires mais force était de constater que ces dernières années, la dynamique en collège et en lycée s'était quelque peu essoufflée. La participation à la démarche E3D (Ecole en démarche de développement durable) a été initiée au cours de l'année 2018-2019 avec l'obtention du label niveau 1.

L Une commission d'une vingtaine de personnes impliquées a été créée avec à sa tête un référent développement durable pour le secondaire et un pour le primaire afin de faciliter la mise en œuvre du projet.

Notre objectif : être un établissement respectueux de la planète dans l'idée de la "sauvegarde de la maison commune". Cela suppose, à notre échelle, d'engager les élèves à poser des éco-gestes quotidiens. Il s'agit de faire communauté autour de ce projet, en agissant dans le même sens et autour de la même thé-

matique. C'est un engagement sur le long terme où l'élève mais aussi les adultes sont au cœur du système. Il s'agit de les interpeller, de les mobiliser afin que la démarche prenne du sens. Nous guidons l'élève, l'aidons et l'accompagnons à « grandir » et à réaliser des actions seul ou à plusieurs. Une large part d'initiative lui est laissée tout en gardant des trajets communs. Tout est lié : savoir-être, savoir-faire, savoirs, apprentissages, éducation, culture, vie sociale, familiale et économique. Nous sommes partis du principe que le fait de vivre des expériences en acte permettait de développer des habits quotidiens transmissifs à l'entourage et ainsi de tendre vers un chemin commun. La transition écologique passe par ce changement des comportements à long terme et c'est sur cet axe que nous nous sommes positionnés. Éduquer les futures générations aux problèmes de demain afin qu'ils trouvent et mettent en place les conditions nécessaires à la sauvegarde de notre planète et à la limitation du réchauffement climatique.

Notre démarche : initier - diagnostiquer - agir - réaliser - évaluer - valoriser. S'inscrire dans une grande thématique par an ou sur deux ans en relation avec



¹ Notre-Dame « Les Oiseaux », situé à Verneuil-sur-Seine dans les Yvelines, accueille 3030 élèves de la maternelle au BTS. Son parc de 14 hectares est propice à la biodiversité et son château inscrit au patrimoine culturel et scolaire.

Retour d'expérience

les ODD (Objectifs de développement durable), l'agenda 2030 et l'Éducation nationale.

Notre plan d'actions : **1. Agir pour la planète.** Préserver les ressources : fournitures scolaires plus écologiques, sensibilisation à la surconsommation...

Protéger la nature : recyclage et points de collectes, achat de gourdes, tri, potager, nichoirs à oiseaux ...

2. Agir collectivement. **Partager :** emploi d'un jeune service civique pour la mise en œuvre du projet, aide à l'handisport avec le recyclage des bouchons, aide aux personnes âgées, points de collecte au profit d'écoles en difficultés dans les pays étrangers, lien avec le « Laudato Si' » avec la pastorale de l'école.



Réaliser des projets communs : Eco-clubs, projets interdisciplinaires, interventions d'associations en classe, prix de l'action pour les 180 éco-délégués ...

Aller dans le même sens, créer une émulation, un dynamisme en marquant l'année à travers un objectif commun : goûter zéro déchet, concours vidéos, création d'une charte de l'écologie, expositions ...

Communiquer pour transmettre : Éco-news, site internet, classroom pour les éco-délégués, BDE...

3. Agir au quotidien. **Privilégier la qualité à la quantité :** repas locaux et bio au restaurant scolaire, apprendre à aimer et respecter la nature à travers l'observation et le respect du parc ... **Limiter la surconsommation :** fluides, achats réfléchis ou collectifs, chasse antigaspillage notamment à la cantine... La limitation des photocopies et des mails reste ambitieuse et la marge de progression encore importante mais elle n'en reste pas un objectif à long terme.

Sensibiliser en rappelant sans cesse : affichage, Éco-news, vidéos, réseaux sociaux ...

4. Agir en dehors de l'école. **S'ouvrir aux autres** parce qu'à plusieurs on est plus fort que tout seul (participation aux concours, organisation d'événements annuels, collecte massive sur des temps courts : Livre sans frontière, Restos du coeur, Secours Catholique, mise en place de partenariats avec des associations, la mairie, Véolia...).

L'optimisation de la performance environnementale des bâtiments scolaires est un de nos objectifs pour les prochaines années avec l'inscription au concours CUBE'S. L'idée étant de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

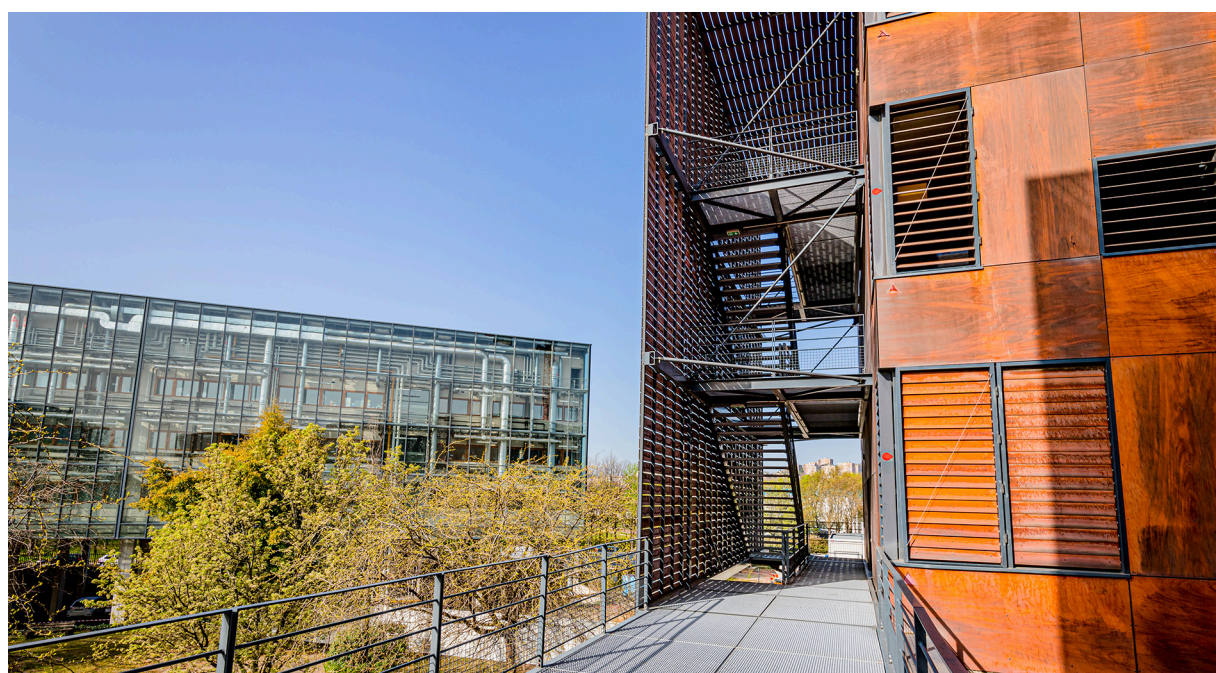
Pour en savoir plus sur les actions menées au sein du groupe Notre-Dame les Oiseaux à Verneuil sur Seine, rendez-vous sur le site de l'établissement : www.ndoe3d.com

L'école catholique de demain sera 3 fois Éco ou ne sera pas !

Écologique, Économique, Écoresponsable avec un immobilier scolaire décarbonné et durable. Notre mission majeure, pour nous qui sommes en responsabilité aujourd'hui, est de préserver les générations à venir en gérant au mieux nos ressources. Préserver la création c'est justement la pressante invitation de notre pape dans ses encycliques Laudato Si' et Fratelli tutti. Au-delà de considérations religieuses, à tout le moins humanistes, une réglementation stricte avec un calendrier contraint s'impose à nous avec des échéances toutes proches comme le 30 septembre 2022. En effet, les textes Éco-énergie tertiaire issus de la loi Elan fixent des objectifs de réduction des consommations d'énergie pour nos établissements.

Lors de la Journée Immobilier du 27 mai 2021, nous avons posé les fondamentaux en cheminant avec Pascal Balmand (conférence des Évêques de France), dans l'esprit de l'encyclique Laudato, vers une écologie intégrale. Puis très vite nous sommes entrés dans les aspects très concrets. Adeline Lecomte (GRDF) et Claudie Ferlay (Socotec) ont donné un éclairage précieux sur la réglementation à venir spécialement la période du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2022 pour saisir nos consommations et ainsi fixer des objectifs d'économie afin de relever le défi d'une réduction d'énergie finale de 50% à l'horizon 2050 conformément au décret tertiaire. Mickaël Terrom (ACCEO) a évoqué le dossier technique de modulation avec la prise en compte de

© Photo Adobe Stock



Clôture de la journée

la disproportion manifeste des coûts garantie d'une applicabilité des textes. Caroline Vanlerberghe (Fédération nationale des Ogec) a rassuré sur le temps long tout, en nous rappelant la vétusté de notre immobilier scolaire qui nous oblige à planifier et programmer nos chantiers de réduction des consommations d'énergie. Notre devoir de changement, leitmotiv de Raphaël Cornu-Thénard (architecte) et Jacques Mossaz (GTLS), est incantatoire. En effet, les bâtiments scolaires sont les plus énergivores... et pourtant 10 à 15 % des économies sont réalisables simplement en changeant nos comportements. Il nous faut vivre l'écologie non pas comme une con-



trainte mais comme un défi salutaire et plein d'espérance. Aidons donc nos jeunes à la compréhension de cet enjeu écologique. Vanessa Peneau (École Notre-Dame "Les Oiseaux"), Charles Hervier (Direction diocésaine de Paris) et Cécile Vacher (Enseignement catholique Cantal et Haute-Loire), les pragmatiques de la journée, ont présenté

des idées plus que concrètes contre le gaspillage : les éco-délégués, le recyclage, la mise à disposition de gourdes, récupération des couvertures des manuels, pique-nique zéro déchet...

Le point commun à ces projets : la dynamique de projet éco-citoyen solidaire ! Construire une école Laudato Si' c'est possible avec la construction en bois. Vive l'école économe en matériaux en privilégiant les plus naturels, exit le béton ! Enfin la démarche Éco-École présentée par Cécile Vacher avec ces 7 thématiques montre que le Cantal porte des projets plus qu'ambitieux. Spécialement la présentation concrète de la démarche Cube'S et la semaine Laudato Si'.

Merci à l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs propos, merci aux organisateurs et techniciens.

Mes chaleureux remerciements vont aussi à vous, décideurs d'aujourd'hui et responsables de demain car sans flagornerie aucune, vous êtes : précieux, indispensables à notre Enseignement catholique.

Nous vous invitons à voir ou revoir l'intégralité de cette intervention qui s'est déroulée durant la Journée Immobilier 2021, en cliquant [ici](#).

© Photo Adobe Stock

Article rédigé par Benoît Vanachter, secrétaire général adjoint à l'Enseignement catholique.

| Le regard de nos partenaires



Un nouveau partenaire

GRDF, un nouveau partenaire à vos côtés !

GRDF est partenaire de la Fédération nationale des Ogec depuis début 2021. Acteur de la transition énergétique, GRDF est présent à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre des prochaines obligations réglementaires, notamment les réductions de consommations demandées par le décret tertiaire.

GRDF est le principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France. Assurant une mission de service public, GRDF achemine le gaz auprès de 11 millions de consommateurs, dans plus de 9500 communes. Le gaz est aujourd'hui l'énergie

utilisée dans la moitié des établissements scolaires. Cette énergie très compétitive propose des équipements fiables et robustes, qui garantissent le confort et une disponibilité immédiate quelle que soit la température extérieure. Avec le développement du biométhane produit à partir de déchets agricoles, alimentaires et

industriels, le gaz devient une énergie verte.

C'est l'avenir du gaz. GRDF affiche l'ambition d'avoir 30% de biométhane dans les réseaux d'ici 2030. GRDF est un acteur très engagé dans la transition énergétique et contribue au développement d'une économie circulaire dans les territoires. GRDF dispose d'un réseau de responsables énergies et d'experts en efficacité énergétique répartis sur tout le territoire, qui vous accompagnent dans vos projets et vous aident à décrypter les nouvelles réglementations et dispositifs existants.

Installations de production de biométhane.



Pour en savoir plus sur GRDF et sur les usages du gaz, les réglementations et le biométhane :

Consultez notre site :

www.grdf.fr

Contactez-nous par email à :

adeline.lecomte@grdf.fr

Retrouvez aussi les interlocuteurs par région sur le site www.fnogec.org rubrique "Nos partenaires".

Article rédigé par Adeline Lecomte, chef de Marché Tertiaire à la Direction Développement chez GRDF.

En quoi Le Cèdre contribue à rendre les bâtiments plus vertueux ? Rencontre avec Olivier Richard, chef de marché Bâtiment et Énergie au Cèdre

Le Cèdre, groupement d'achat au service de ses adhérents, défend une écologie intégrale, qui prend en compte autant l'impact d'un projet sur la personne que sur l'écosystème. Pour cela, nous aidons nos adhérents (dont 3000 Ogec) à effectuer des achats responsables, qui correspondent bien à leurs besoins.

Nous proposons ainsi trois niveaux d'intervention pour guider nos adhérents vers les meilleurs achats :

1. Nous aidons les adhérents à avoir une idée claire de leurs besoins.

Par exemple, pour traiter un bâtiment, il vaut mieux avoir une approche systémique. Or, la plupart des adhérents ont tendance à faire des interventions en

silos, au cas par cas. Nous les aidons à avoir une vision d'ensemble de leurs bâtiments.

2. Nous trouvons les experts adéquats pour réaliser le cahier des charges. Nous faisons le lien avec tout un écosystème de professionnels du bâtiment¹ et nos adhérents. Il s'agit de trouver LE bon expert en fonction du projet. Il s'agit de trouver LE bon expert en fonction du projet.

3. Nous organisons des soutenances entre les adhérents, les experts choisis et les fournisseurs. Nous mettons tous les acteurs du projet autour de la table afin de réfléchir ensemble aux meilleures solutions à adopter, au meilleur produit à acheter.



¹AMO, architectes, bureaux d'études, etc...

Optimiser les travaux



© Photo Adobe Stock

Trois niveaux d'interventions permettant de développer des projets vertueux et réfléchis intégrant tous les acteurs de la chaîne.

Ces différents niveaux d'interventions peuvent très concrètement, s'appliquer à la transition énergétique avec des changements d'isolation ou d'équipements de chauffage.

Nous travaillons par ailleurs de la manière suivante avec les établissements scolaires, qui, comme tous les autres bâtiments, ont trois leviers d'action pour s'inscrire dans la transition énergétique :

- l'efficacité énergétique,
- la sobriété,
- l'autoproduction d'énergie renouvelable.



© Photo Adobe Stock

Pour approfondir le sujet, sur la transition énergétique ou le décret tertiaire :

RDV sur votre espace adhérent Cèdre ou sur www.achetons-autrement.fr

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au : 03 85 81 96 63

ou par email à : suiviprojets@lecedre.fr

Le Cèdre peut surtout apporter un soutien sur l'efficacité énergétique, en aidant les établissements à améliorer l'enveloppe de leurs bâtiments et leurs équipements énergétiques.

Nous nous positionnons également sur la sobriété, en incitant nos établissements adhérents à adopter des bonnes pratiques au quotidien et à réfléchir à

leurs usages. Nous travaillons avec les établissements afin qu'ils puissent transformer cette contrainte du Décret Tertiaire en opportunité.

Propos recueillis par Karine Moryoussef, responsable communication au sein de la Fédération nationale des Ogec.

Optimiser ces travaux

La Société Générale vous accompagne dans la transition énergétique

La gestion du réchauffement climatique devient prioritaire dans le monde. La prise de conscience passée laisse désormais place à des législations gouvernementales visant à réduire les consommations énergétiques de toutes les entreprises ou organismes sans but lucratif – notamment le décret tertiaire. Si vous êtes concernés, nous pouvons vous accompagner dans votre transition énergétique.

Le décret dit "Tertiaire" fixe des objectifs ambitieux mais nécessaires pour converger vers des bâtiments durables, moins énergivores mais aussi pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

En partenariat avec Econocom Green&Energy, Société Générale propose d'accompagner les établissements scolaires concernés dans leur transition énergétique pour répondre à cette obligation de réduction des consommations d'énergie. Grâce à sa plateforme de management énergétique, Econocom Green&Energy collecte de façon automatisée l'ensemble de

vos factures énergétiques afin de transmettre d'ici septembre 2022 les premières données énergétiques et patrimoniales exigées par l'ADEME. Via les données collectées, notre partenaire va pouvoir avec vous, comparer et analyser la performance de vos bâtiments. Cette analyse de données permettra d'identifier le potentiel d'économies d'énergie et ainsi cibler avec précision les leviers d'actions par bâtiment. Enfin, Econocom Green&Energy dimensionnera les travaux ayant les meilleurs retours sur investissement et avec Société Générale vous proposera un financement adapté

à cet investissement prenant en compte les Certificats d'Economies d'Energie. Si votre établissement scolaire est concerné par cette obligation, l'offre complète d'Econocom vous permettra d'y répondre mais également de montrer l'intérêt de votre structure pour l'environnement tout en améliorant la qualité de vie et le bien-être de vos salariés, professeurs, élèves avec des installations neuves et moins énergivores. Contactez votre chargé d'affaires Economie Sociale et Institutionnels Société Générale de votre région, il vous guidera dans votre démarche.



Simone Lot,
Resp. Nationale EP¹
Société Générale



” *Tous ensemble, nous contribuerons à développer les démarches RSE*

¹ Enseignement Privé.

Le Crédit Coopératif : un partenaire impliqué dans la préservation de l'environnement

La démarche écologique, devient une préoccupation de plus en plus prégnante dans notre société nous obligeant à repenser nos modes de fonctionnement et la bonne utilisation des ressources. Le décret Éco Tertiaire, incite bon nombre d'acteurs du secteur tertiaire dont les établissements scolaires pour engager une démarche de sobriété énergétique à horizon 2030.

Le Crédit Coopératif accompagne vos projets de transition écologique en renforçant son offre de prêts à destination des entreprises et des associations afin de les encourager dans leur démarche d'amélioration de leur bilan social et environnemental par des financements à impact bénéficiant d'une bonification de taux. Par ailleurs, le Crédit Coopératif incite les entreprises et les associations à s'engager dans une démarche active de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour une meilleure performance globale de leur structure en les aidant à définir des indicateurs environnementaux et sociaux pour une société respectueuse des humains et de la planète.

A propos du Crédit Coopératif :

Avoir l'audace de rester raisonnable

Lorsque le Crédit Coopératif finan-

ce la création d'une coopérative qui relocalise l'emploi, ça fait du bien à la vie des gens. Lorsqu'il aide des producteurs locaux d'électricité à fournir aux foyers de l'énergie renouvelable, ça fait du bien à la planète. Lorsqu'il propose à ses clients de financer des éco-quartiers, ça fait du bien à la société. C'est la philosophie du Crédit Coopératif. C'est un choix, un choix audacieux, qui repose sur ses métiers fondamentaux : la gestion de l'argent de ses clients, l'octroi des crédits et les services bancaires. Ce qui lui assure des résultats solides et le développement de ses services. Une audace raisonnable à l'heure de la frénésie spéculative des marchés financiers. Une éthique de gestion équilibrée, de finance patiente, qui se traduit dans l'action quotidienne par des engagements concrets.

Ni spéculation, ni paradis fiscaux

Le Crédit Coopératif ne subit pas la tyrannie des cours en Bourse, ne court pas le risque d'une OPA. Banque coopérative, nous appartenons à nos clients. Nos valeurs se traduisent en actes, par une ligne de conduite claire : aucune implication, de quelque nature que ce soit, avec

Le Crédit Coopératif, partenaire historique de la Fédération nationale des Ogec accompagne les projets de transition écologique.

Optimiser ces travaux

les paradis fiscaux pour compte propre ou pour celui de nos clients, auto-interdiction de financer certains secteurs, comme les énergies fossiles, l'armement, banque de l'Économie Sociale et Solidaire, nous privilégions les investissements qui contribuent à rendre le monde meilleur : le bio, la culture, les éco-activités, les énergies renouvelables, l'enseignement, l'insertion et banque citoyenne, nous sommes fiers de payer l'intégralité de nos impôts en France (plus de 99 %).

Au service d'utopies concrètes

Aux antipodes des turbulences boursières, il existe une économie réelle, une activité locale et qui entend le rester, faite de projets concrets, impliquant la création d'emplois, le maintien du tissu économique dans les territoires, ou son développement. Le Crédit Coopératif accompagne ces acteurs de terrain porteurs de projets respectueux des Hommes et de l'environnement. A ce titre, nous agissons pour une économie durable et inclusive. Par nos financements (crédits de moyen et long terme, émissions de titres

participatifs et de titres associatifs, garanties...) mais aussi en créant du lien entre épargnants et emprunteurs au travers de produits tracés. C'est ainsi que nous avons créé le compte Agir (Agir pour une société plus juste, Agir pour entreprendre autrement, Agir pour la Planète), le livret REV3 (afin de soutenir le développement de la 3ème révolution industrielle dans les Hauts-de-France) et le livret Coopération pour ma Région.

"Parce que nous engager à vos côtés dans toutes vos transitions, c'est notre priorité."

Pour plus de renseignements sur le Crédit Coopératif :

Rendez-vous sur :

www.credit-cooperatif.coop

A noter :

120 chargés d'affaires sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

Vers un nouvel humanisme

C'est la banque qui ré-invente la ville de demain. Le Crédit Coopératif accompagne environ 20 % des opérations d'aménagement d'éco-quartiers labellisés, et finance des projets en éco-habitat depuis plus de 10 ans. C'est la banque du mieux-vivre ensemble, des services à la personne, des établissements sanitaires, du médico-social, de la petite enfance. Une banque qui s'engage auprès de ceux qui donnent vie aux quartiers : le livret de partage Agir permet de soutenir 28 associations partenaires. Par sa simple pratique de banquier à hauteur d'Homme, le Crédit Coopératif ré-invente chaque jour de nouvelles passerelles entre utopie et réalisme économique. Et c'est peut-être la plus belle de ses performances.

Article rédigé par Catherine Demasse, responsable du Marché Economie de la Connaissance au Crédit Coopératif

Comment sécuriser vos travaux d'économie d'énergie ?

Depuis 2009, le législateur se préoccupe des effets néfastes des gaz à effet de serre sur l'environnement. La loi ELAN¹ de 2018 s'inscrit dans la continuité des lois précédentes. En effet, elle impose la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire dont la surface de plancher est supérieure à 1000 m² de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010.

Les Ogec sont impactés par cette réglementation et entreprennent des travaux pouvant passer par l'installation de panneaux photovoltaïques ou de système de géothermie. Les dépenses d'énergie représentent 4% des charges courantes au sein des Ogec. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est donc également une démarche éco-responsable. Cette obligation représente un enjeu majeur pour les Ogec qui devront sélectionner une entreprise fiable et performante pour effectuer les travaux mais également veiller à adapter leurs contrats d'assurance.

Comment sélectionner l'entreprise qui va effectuer les travaux ?

1. Choisissez une entreprise reconnue.
2. Valider que le siège de la société ou sa filiale est en France.
3. Vérifiez que les informations qui figurent sur le devis sont identi-

tiques aux éléments d'immatriculation de l'entreprise : nom, adresse, numéro SIREN, code NAF.

4. Sollicitez des références.

5. Demandez une copie des attestations d'assurance responsabilité civile et responsabilité décennale de l'entreprise.

L'entreprise doit-être assurée au titre de sa responsabilité civile et de sa responsabilité décennale, c'est une obligation légale. La remise d'une attestation permet de justifier que les assurances ont bien été souscrites. Par précaution vous pouvez également demander un justificatif de paiement des cotisations d'assurance. Les attestations mentionneront : le nom de l'entreprise, ses coordonnées, son SIREN, les activités souscrites pour l'année d'assurance en cours².

Attention : l'activité pour laquelle vous faites appel à cette entreprise doit être mentionnée sur l'attestation.

6. En fonction de l'importance du chantier, vous pouvez demander une attestation nominative de chantier. L'assureur, après étude du dossier, confirmera sa prise de garantie spécifiquement pour l'opération.

7. Choisissez une entreprise certifiée.

La certification de type « Qualibat » apporte plusieurs avantages : bénéficier d'une démarche qualitative de l'entreprise qui entre dans un processus de certification, sécuriser les travaux, obtenir dans certains cas un crédit d'impôt.

¹ Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique.

² plomberie, charpente, électricité...

Sécuriser ces travaux

Par ailleurs certains assureurs demanderont cette certification pour assurer les installations les plus à risque (panneaux photovoltaïques, géothermie).

L'impact de l'installation des panneaux solaires sur l'assurance dommages-ouvrage souscrit par l'Ogec¹

Les panneaux solaires présentent de nombreux risques au regard de la sinistralité :

- suivant le type d'installation, les risques d'infiltration de toiture sont plus importants (sur les panneaux en intégration),
- selon l'objectif de votre installation :

*production de chauffage ou eau chaude (installation solaire thermique),



*ou production d'électricité (installation photovoltaïque).

*ou les deux (installation hybride).

L'assureur va renforcer les conditions d'accès à la garantie dommages-ouvrage en fonction du projet. Il pourra même, dans certains cas, imposer le type de matériel pour accorder sa garantie. Il est donc impé-

ratif de vérifier que l'activité déclarée à l'assureur correspond bien au projet de travaux et d'anticiper bien en amont de la réalisation des travaux la souscription de l'assurance dommages-ouvrage.

L'impact de l'installation des panneaux solaires sur le contrat dommages aux biens de l'Ogec

Si vous réalisez des travaux pour installer des panneaux solaires, il convient de vous rapprocher de votre assureur dommages aux biens pour adapter votre contrat d'assurance. En effet, cet équipement constitue une aggravation des risques dégâts des eaux (infiltration par toiture), dommages électriques et incendie.

En effet, les conditions d'intervention des pompiers sont plus complexes par l'impossibilité d'utiliser les lances à eau car il peut y avoir création d'arcs électriques mettant en danger leurs vies.

Le contrat dommages aux biens de l'Ogec devra donc être adapté pour couvrir les sinistres affectant ces installations.

Pour tout complément d'information sur ce sujet, vous pouvez envoyer un email à : service.enseignement@msc-assurance.fr

¹ Consultez [la fiche "Prévenir les sinistres liés aux panneaux photovoltaïques"](#).
Pour plus d'informations, rdv sur : www.saint-christophe-assurances.fr

| Conclusion



Journée "Immobilier" 2021 : bilan et remerciements par Sophie Pouverreau, juriste du pôle économie-gestion

Les responsables immobiliers territoriaux mais également les Ogec et les chefs d'établissements sont mobilisés sur les enjeux de l'écologie et sur sa prise en compte dans la gestion de leur immobilier scolaire. Relever le défi de la transition énergétique ne constitue qu'un pas vers l'écologie intégrale prônée par le Pape François mais des nombreuses autres actions ont été présentées au cours de cette journée.

L'édition 2021 de la journée "Immobilier" a été une belle réussite puisqu'elle a permis à plus de 250 personnes, aux profils très variés (administrateurs d'Ogec, représentants d'associations propriétaires, chefs d'établissements, responsables financiers) de participer aux différentes conférences. Le thème choisi rassemble effectivement les préoccupations de divers acteurs que le contexte sanitaire a permis de convier contrairement aux éditions précédentes qui s'adressaient principalement aux référents immobiliers territoriaux. Maintenant, il appartient à chacun de relever ce défi de la transition

écologique qui est une exigence chrétienne avant d'être une question technique. Elle implique notamment de transformer nos façons de vivre ou de consommer, de favoriser la mise en relation et de tendre à plus de sobriété. Il faut faire de nos écoles un lieu d'émerveillement où toute la communauté éducative agit de concert. Cette journée thématique a été l'occasion de découvrir de belles réalisations, des actions menées en établissements fédérant toute la communauté éducative. La gestion de l'immobilier doit faire appel à l'intelligence collective et être intégrée au projet

chrétien des établissements. Les jeunes ont compris qu'il y avait une urgence environnementale; ils vont donc être acteurs de ces changements. De nouveaux défis attendent gestionnaire, propriété, communauté éducative comme celui de la transition énergétique qui va se faire sur un temps long. La mission du GTLS et de la Fédération nationale des Ogec va donc être de continuer à vous accompagner en développant de nouveaux outils, en diffusant des supports d'informations ou encore en relayant vos belles expériences. Ensemble, nous relèverons ces défis !



Sophie Pouverreau
Juriste au pôle
économie-gestion



” *La transition énergétique doit être vécue comme une opportunité non comme une nouvelle contrainte.*

Pour ceux qui n'ont pas pu participer à cette journée, les «replays» de chaque intervention sont disponibles sur la plateforme FDO Live.

CONCLUSION

Remerciements



© Arcane Studio

Merci à tous les intervenants pour leurs expertises et leur engagement au service de notre réseau fédératif.

La réussite de la Journée Immobilière 2021 est le fruit d'un travail d'équipe qui a su s'adapter aux imprévus de l'année 2020/2021. Nous tenons vivement à remercier :

- Pascal Balmand, chef de projet à la Conférence des Évêques de France.
- Raphaël Cornu-Thénard, architecte.
- Les intervenants des entités suivantes : GRDF, ACCEO, Cegibat, Socotec et Ifpeb.
- Les membres du GTLS : Alain Laflorientie, président, Samir Ben Attia, responsable immobilier (Apprentis d'Auteuil) et Jacques Mossaz, ancien responsable de bureau d'études.
- Benoît Vanachter, secrétaire général adjoint à l'EC¹.

Merci à nos animatrices qui ont su rythmer et dynamiser cette journée :

- Gaëlle Garcia, chargée de mission à la Fédération des Ogec du Finistère et membre du GTLS.
- Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale à la Fédération nationale des Ogec

merci!

© Photo Adobe Stock

Merci aux acteurs de l'Enseignement catholique venus partager leurs expériences :

- Charles Hervier, délégué général à la Direction diocésaine de Paris, ancien Directeur diocésain de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.
- Vanessa Peneau, professeur d'EPS et coordinatrice du projet E3D, Groupe scolaire Notre-Dame "Les Oiseaux" à Verneuil sur Seine (78).
- Cécile Vacher, chargée de mission Enseignement catholique Cantal et Haute Loire.

Merci également à toute l'équipe de la Fédération nationale des Ogec et un grand merci à vous, cher public, du réseau fédératif des Ogec.

¹Enseignement catholique.

Article rédigé par Sophie Pouverreau, juriste au sein du pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec.



Prière pour notre terre

Dieu Tout-Puissant qui est présent dans tout l'univers et dans la plus petite de tes créatures, Toi qui entoures de ta tendresse tout ce qui existe, répands sur nous la force de ton amour pour que nous protégions la vie et la beauté. Inonde-nous de paix, pour que nous vivions comme frères et sœurs sans causer de dommages à personne. Ô Dieu des pauvres, aide-nous à secourir les abandonnés et les oubliés de cette terre qui valent tant à tes yeux. Guéris nos vies, pour que nous soyons des protecteurs du monde et non des prédateurs,

que nous semions la beauté et non la pollution ni la destruction. Touche les cœurs de ceux qui cherchent seulement des profits aux dépens de la terre et des pauvres. Apprends-nous à découvrir la valeur de chaque chose, à contempler, émerveillés, à reconnaître que nous sommes profondément unis à toutes les créatures sur notre chemin vers ta lumière infinie. Merci parce que tu es avec nous tous les jours. Soutiens-nous, nous t'en prions, dans notre lutte pour la justice, l'amour et la paix.

-Prière du Pape François, qui conclut son encyclique sur l'écologie intégrale, *Laudato Si'* (2015).

Journée Immobilier

27 mai 2021



Retrouvez-nous sur **fdolive**

Événement
100%
digital